

"J.-J. Rousseau, le prophète de la démocratie moderne; que disait-il lui-même, en s'expliquant comme nous sur ses théories politiques? Il disait: "L'essentiel pour moi, c'est que les lois justes régissent, les fondements de l'Etat sont les mêmes dans tous les formes du gouvernement. Je donne la préférence à celui de mon pays; je ne donne l'exclusion à aucun; au contraire, chacun a sa raison d'être qui peut le rendre préférable à tout autre selon les temps, les lieux, les hommes, les circonstances." Nous pensons comme J.-J. Rousseau. Si la monarchie représentative veut servir la raison humaine, avancer la pensée de Dieu et la liberté, travailler au bonheur du peuple, faire grandir et régner sous son nom la démocratie, nous servirons loyalement et religieusement nous-même la monarchie représentative. Elle a ses dangers, nous les voyons; mais elle a ses avantages; il ne dépend que d'elle de nous en convaincre. En un mot, si nous étions républicains comme philosophes, nous saurions être monarchiques comme citoyens.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTURES D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 30 NOVEMBRE, 1847.

AVIS A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Nous prions ceux de nos Abonnés des Campagnes qui nous doivent quelque chose pour l'année 1847, de nous le faire parvenir au plutôt. Nous insistons sur des remises régulières; ceux qui ne veulent pas suivre nos conditions ne sont pas nos amis.

GRANDE NOUVELLE Et Grande Jubilation.

RESIGNATION DE L'HON. D. B. PAPINEAU, Le Commissaire des Terres de la Couronne.

Le bruit de la résignation de M. Papineau est échappé ce matin des bureaux publics. Il n'y a plus aucun doute là-dessus. L'hon. monsieur l'aurait lui-même annoncé. Il n'a plus que 3 à 4 jours à demeurer au Bureau des Terres. Que Dieu soit béni! Plus de nos compatriotes dans une administration perdue, incapable et malhonnête comme celle d'aujourd'hui.

C'est l'hon. John A. McDonald, le receveur-général qui succède à M. Papineau. On espère que, Commissaire des Terres, M. McDonald aura plus de chances auprès des électeurs du Haut-Canada.

LA DISSOLUTION.

Il y a un remue-ménage inaccoutumé dans les bureaux du Gouvernement depuis quelque jours, on travaille tard le soir, etc; la rumeur dit qu'on prépare les écrits d'élection et que la proclamation sortira d'un jour à l'autre. Nous n'entretenons aucun doute là-dessus, pas plus que sur l'opposition de la majorité des ministres à la dissolution.

Lord Elgin exerce sa prérogative et il fait bien. C'est à nous, réformistes et libéraux à prouver aux polls par notre énergie et nos voix que nous voulons que le gouvernement responsable soit une vérité.

L'ADMINISTRATION ET LA LOI DES ECOLES.

Affaire Papineau.—Nos lecteurs connaissent déjà quelque chose des difficultés soulevées dans la paroisse de St. Martin dans le comté de Terrebonne, par le célèbre éteignoir A. B. Papineau, le neveu du Commissaire des Terres de la Couronne, le cousin de M. Viger, le partisan du ministère actuel, etc. Nous avons dit, il y a quelques jours la conduite séditieuse de ce monsieur contre la loi des écoles. M. Papineau, comme magistrat était doublement coupable. La sainte cause de l'éducation, au lieu de trouver dans l'administration la protection qu'elle en attendait a été sacrifiée par elle aux éteignoirs, ses amis. On n'a pas destitué M. Papineau convaincu, après un procès en forme, de violation d'attentat aux lois! On l'a laissé magistrat; on lui permet d'exercer encore comme tel son influence contre la loi des écoles!

Cette conduite perfide et malhonnête de l'administration a un douloureux et pénible retentissement dans tout le pays. Il est difficile de concevoir autant de basses et sales intrigues employées pour se cramponner au pouvoir. Les ministres ne respectent plus rien. Voyez plutôt la lettre suivante et jugez si les détails déjà

répandus par la presse libérale sont exagérés. M. Stephens respectable cultivateur de St. Martin et magistrat n'a pu voir sans un profond dégoût l'indifférence criminelle des ministres, leur refus de destituer M. Papineau. Il n'a pas voulu siéger avec un homme dégradé, déshonoré comme lui et il a renvoyé sa commission à Son Excellence le gouverneur-général. Mais il ne l'a pas fait sans expliquer les motifs qui l'ont décidé. Cette lettre jette une vive lumière sur toute cette affaire et contient des sentiments d'une honnête indignation. Quand on connaît les faits il est difficile de ne pas partager ces sentiments. La Gazette de Montréal n'a pu s'empêcher d'exprimer ses regrets à propos de ces malheureuses difficultés. Le Herald plus franc s'exprime ainsi là-dessus:

"Nous ne pouvons approuver toute la chaleur que M. Stephens a montrée, cependant son honnête indignation pour le quasi-encouragement d'un homme, qui ayant été chargé d'administrer toutes les lois du pays, est le premier à donner l'exemple de la violation de l'une des plus utiles. Le contraste entre le traitement indulgent envers M. Papineau, infractionnaire volontaire des lois, suppliant, rampant pour la continuation d'un pouvoir auquel il a forfait, et la froide indifférence avec laquelle l'administration signifie qu'elle accepte la résignation d'un magistrat actif et honnête, est chose presque aussi dégoûtante qu'aucun exemple de bassesse que nous nous rappelions d'avoir vu."

Ci suit la lettre de M. Stephens dont nous empruntons la traduction à la Minerve. A Son Excellence le très-honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, K. T., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et pour les provinces du Canada, etc., etc., etc.

MILORD.—Votre Excellence peut se souvenir qu'il existe un statut, afin qu'il soit prélevé par cotisation une somme égale à une certaine allocation du gouvernement; aux fins d'établir des écoles de paroisse, et pour pourvoir à l'instruction élémentaire.

Votre Excellence peut aussi se rappeler que dans diverses parties de la province il y avait, et il y a encore, une résistance considérable à cette loi, et faite par ceux-mêmes pour l'avantage desquels elle a été établie; et que quelques personnes instruites, bien que peu, s'opposaient à la loi encore plus fortement, que le peuple parmi lesquelles était un magistrat, résident dans cette localité, A. B. Papineau, écrivain, qui, à la première assemblée, à la porte de l'église, pour élire des commissaires, déclara ouvertement que cette loi est vexatoire, tyrannique et oppressive, et conseilla la résistance, en ne nommant point de commissaires; mais Votre Excellence en nomma subseqüemment, en décembre dernier. Ce magistrat refusa de donner aux assesseurs la désignation de ses terres pour les fins de la cotisation; et aussi, il refusa ouvertement, devant la porte de l'église, de payer sa cotisation, accusant les commissaires d'extorsion, et insultant le collecteur, quand celui-ci lui demanda le paiement de sa dette.

Subseqüemment les commissaires prirent des procédés pour obtenir le dit montant, et M. Papineau fut poursuivi, avec dix-sept ou dix-huit autres personnes, pour leur paiement; je fis sortir les sommations moi-même, étant le seul magistrat sans intérêt personnel dans les poursuites; et, quelle fut ma surprise quand, à l'ouverture de la cour, M. Papineau, paye sa cotisation et les frais, et vient prendre le siège judiciaire pour juger les autres cas, usant envers moi d'un langage insultant, parce que j'étais le sujet anglais; et quoique les parties intéressées s'y opposassent, il insista à rettenir son siège.

Votre Excellence sait bien que sa conduite tendait à paralyser, dans cette paroisse et dans les paroisses environnantes les efforts de ceux que Votre Excellence a appelés à remplir les fonctions de commissaires d'école, qui, en conséquence sont devenus odieux, ont été accablés des épithètes les plus grossières, et qui ont offert leur résignation à Votre Excellence, complètement dégoûtés de la besogne, voyant que la loi n'est plus respectée, mais violée avec impunité.

Il y a environ six mois, Votre Excellence a reçu une pétition, signée d'environ cinquante personnes de cette paroisse, portant des accusations contre le dit magistrat, qui nia ces accusations et demanda une enquête qu'il plut à Votre Excellence d'accorder; le rapport comportait que les accusations étaient bien fondées et recommandait sa destitution; le conseil exécutif l'approuva; mais aussitôt que ce rapport fut connu, M. Papineau envoya une pétition à Votre Excellence, datée d'août dernier, avouant son crime, demandant pardon de ses fautes, et promettant de se comporter mieux à l'avenir. Ci suit la réponse à cette farce solennelle d'une enquête, dont les frais retombèrent sur les parties intéressées, bien que les accusations portées contre l'accusé fussent prouvées, et lui magistrat!

MESSIEURS.—Au sujet de certaines accusations contre A. B. Papineau, écrivain, portées par certains habitants de St. Martin, relativement à sa conduite pour l'acte d'éducation, et aussi pour sa mise à exécution dans ce lieu, puis aussi la pétition du dit A. B. Papineau, datée du 24 août dernier, j'ai reçu ordre du gouverneur-général de vous informer pour l'information des personnes ci-dessus, que M. Papineau a été instruit que son Excellence ne peut que désapprouver la conduite qu'il a tenue pour le fonctionnement de l'acte des écoles; mais aimant à croire que sa conduite a été le résultat d'une erreur de jugement, et voyant qu'il a reconnu son erreur, et qu'il déplore l'imprudence qui l'a porté à la commettre, Son Excellence est disposée à lui pardonner pour cette fois.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, Votre, etc., etc.

D. DALY, Secré.

L'individu envers qui votre Excellence a ainsi usé d'indulgence pour cette fois, a déjà reçu miséricorde, quand il était ouvertement armé contre le gouvernement de Sa Majesté, à la tête de gens égarés, sans erreur de jugement, et les abandonnant ensuite; lui qui laissa sa profession pour manufacturer des fusils de bois, dont les arcs sont déposés comme trophées dans le cabinet de la maison du gouvernement à Montréal.

Les pleurs de la veuve et de l'orphelin, pour ceux qui périrent alors, sont à peine séchés, que cet homme a osé encore une fois violer ouvertement des lois, et les dénier, et à fait dépenser des sommes immenses, dans les poursuites, prises sur l'habitant dupe, et peut avoir été la cause que les habitants de St. Joseph de la Beauce se sont réfugiés dans les bois, éludant les coups de la justice, pendant que l'indulgence est accordée à l'homme dont le crime est, dans l'opinion de votre Excellence, "seulement une erreur de jugement."

Telle est, milord, la conduite tenue par votre Excellence à l'égard de M. Papineau, permettez-moi de prier votre seigneurie d'étendre son indulgence sur les habitants, ses deus de St. Joseph et qu'elle les rappelle au sein de leurs familles éplorées, demeurant bien sûr que leurs fautes peuvent avoir été une erreur de jugement voyant qu'on pardonnait à d'autres déclarés coupables par les hauts tribunaux. Rappelez-vous, milord, que les hauts attributs de la miséricorde doivent être tempérés par la justice, et rien ne dérogea tant de la bonne renommée acquise à votre Seigneurie, que l'indulgence envers le coupable.

J'espère que votre Excellence voudra bien croire qu'il n'y a rien de personnel dans ce que j'ai dit de M. Papineau. Je puis assurer que sa vie privée est sans reproche, et c'est seulement en matière publiques que l'indulgence est déplacée. Pendant cinquante ans, j'ai servi mon pays au meilleur de ma capacité, et je suis encore prêt à le faire; mais je ne m'abaisserai jamais jusqu'à m'asseoir avec un magistrat (et je pense qu'aucun homme d'honneur ne le ferait) qui déshonorerait le banc, et qui se soumettra à l'humiliation jusqu'à demander et recevoir le pardon pour une opposition volontaire à la loi.

En terminant, milord, (au moins pour le présent), je ne puis qu'exprimer mes sentiments de regret pour l'injustice exercée envers grand nombre de personnes, qui ont agi conformément à la loi; et tel n'aurait pas été le cas, je pense, si l'emploi qu'il a plu à sa très-gracieuse Majesté de vous écarter eût été occupé par un Seaton, un Sydenham ou un Metcalfe.

Je suis, milord avec un profond respect, de votre seigneurie, le très-obéissant serviteur, W. O. STEPHENS.

Maintenant nous le demandons à tous les honnêtes gens de tous les partis; avons-nous tort de faire un crime à l'administration actuelle de sa conduite vis-à-vis la loi des écoles? Peut-on rien trouver de plus faux et de plus malhonnête? Que deviendra la société et la morale publique si le gouvernement ne respecte pas ses propres lois et ne les fait pas exécuter? Honte à l'administration qui peut ainsi tout sacrifier à ses intérêts personnels, à sa propre conservation!

Il est facile de découvrir les motifs qui font agir les ministres. Leurs partisans sont rares dans les campagnes du Bas-Canada et ils les protègent envers et contre tous. M. Papineau en est un. Comme MM. Turcotte, Cressé, Vondenvelde, Fourquin et autres éteignoirs, il savait qu'en créant des troubles et des embarras dans sa localité, il faisait plaisir à ses maîtres; dans tous les cas il était sûr de l'impunité. Tous ces misérables intrigants, en semant la division, veulent exploiter à leur profit la crédulité populaire.

A forte d'intrigues et de cabales, ils espèrent faire croire aux habitants que c'était la faute de l'opposition libérale si la loi des Ecoles était telle qu'aujourd'hui mise en opération. Que les ministres actuels veulent leur bien, tandis que les libéraux veulent les détruire, etc.

Heureusement et grâce au bon sens de nos populations leur bonne foi n'a pu être trompée. Elles savent apprécier la valeur et l'honnêteté de l'administration des Eteignoirs.

Mais voyez encore les conséquences désastreuses de la conduite de nos ministres. M. Stephens a résigné et sa résignation est acceptée. M. Papineau, nonobstant sa prétendue contrition continue à siéger comme magistrat et à semer le désordre dans la paroisse de St. Martin. On nous informe que dernièrement encore il a renvoyé 16 actions intentées par des commissaires d'écoles contre des réfractaires, et il s'en suit de là que ceux qui ont payé menacent les commissaires d'intenter contre eux des poursuites en restitution.

MM. les commissaires d'Ecoles de St. Martin ont demandé de nouveau la destitution de M. Papineau, de sa place de magistrat. Voici la réponse de l'Exécutif. Nous n'avons pas besoin d'ajouter de commentaires:

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Montréal, 11 novembre 1847.

Monsieur.—Au sujet de votre représentation en date du 27 septembre dernier, exposant la difficulté dans laquelle vous jette le refus de M. Stephens, juge de paix; de siéger davantage avec M. Papineau, sur les causes portées devant eux par vous en votre qualité de commissaires d'école, et offrant en conséquence votre résignation comme tels, j'ai l'honneur de vous informer par ordre du gouverneur-général, que Son Excellence est avisée qu'elle ne peut légalement accepter votre résignation. En outre, Son Excellence ayant accepté l'expression du regret de M. Papineau au sujet de sa conduite

à l'égard de l'acte d'éducation elle ne peut convenablement le destituer maintenant.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-obéissant serviteur, E. PARENT, Assist. Sec.

NOUVELLES DIVERSES

Tableau des produits reçus à Montréal par le Canal de Lachine et le fleuve, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 25 nov. 1847.

Fleur, 691,559 barils; farine d'avoine, 6,104 do; blé, 492,932 minots; pois, 54,982 do; blé d'inde, 33,754 do; avoine, 15,515 do; orge, 10,213 do; bœuf 1,121 quarts; lard, 18,124 do; graisse, 517 teneues; 10,082 do; potasse, 7,824 barils.

Cours de Langue-Française.—M. Lassieraie vient d'arriver à Montréal après une absence de quelques mois, pour reprendre ses cours en cette ville. Nous pouvons encore plus que jamais le recommander à nos familles, car la méthode par lui employée vient d'obtenir aux Trois-Rivières un succès complet. Le Journal de cette ville nous apprend que dans une soixantaine de leçons les élèves de M. Lassieraie se sont rendus parfaitement maîtres des plus grandes difficultés de la Langue-Française. Les élèves de M. Lassieraie convaincus par eux-mêmes des services que leur a rendus ce Mr. lui ont offert comme gage de leur estime et de leur reconnaissance un magnifique volume en velours et un superbe bouquet. Nous espérons que ce monsieur rencontrera dans la capitale l'encouragement auquel il a tant de droits.—S'adresser à l'Hotel de Québec.

La 11e livraison de l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la Revue Canadienne pour 1847, sera prête à nos bureaux samedi prochain.

Une dépêche télégraphique de Buffalo de samedi matin, dit que la navigation tire à sa fin sur le lac et dans les canaux. La fine fleur était à \$4 62 et \$4 69 cents.

La même dépêche annonce un sinistre épouvantable sur le lac Michigan. Le steamboat Phœnix prit feu dimanche matin et il fut impossible d'en arrêter les progrès. Sur 200 passagers dont 150 étaient Hghlanders, 30 seulement furent sauvés dans une chaloupe qui fut recueillie par le Delaware.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.—Tel est le titre d'un nouveau Journal Ecclésiastique, Littéraire, Politique et d'instruction populaire que M. Stanislas Drapeau propose de publier à Québec, une fois par semaine, au prix modique de \$2 par année. Nous croyons que plus il y aura de journaux, plus le peuple lira. C'est pourquoi nous espérons que ce projet rencontrera de l'encouragement, surtout de la part du clergé.

Election Municipale.—La mort de M. Mills a fait une vacance dans le conseil; l'élection d'un membre pour le remplir aura lieu le 6 décembre prochain. C. S. Rodier, écrivain, sollicite par un grand nombre des électeurs du quartier à bien voulu se rendre à leur invitation. Il n'y a aucun doute qu'il sera élu.

M. Alexandre Vattemare, qui s'occupe de projets d'échanges internationaux d'objets d'art, de sciences et de livres, vient d'écrire une lettre au président de l'Institut Canadien, lui annonçant son intention de visiter le Canada en mars prochain. M. V. dit qu'on lui a remis en France des objets et des livres pour le Canada mais que le grand Institut qu'on avait en projet en 1841 n'ayant pas été fondé, il ne sait à qui les remettre aujourd'hui. Nous croyons qu'il y a moyen de trouver un dépôt pour ces objets. L'association St. Jean-Baptiste ou l'Institut Canadien par exemple; et nous espérons que M. V. sera tiré d'embarras sur ce point, s'il veut remplir sa mission.

Nous approuvons fort l'association que viennent de former en cette ville les commis détailliers dans un but de bienfaisance mutuelle. Ces associations font beaucoup de bien. Nous voyons aussi avec plaisir que MM. les marchands détailliers vont fermer dorénavant leurs magasins à 7 heures du soir. Ce sera pour l'avantage de tous.

Accident sur le chemin de Fer de Lachine.—Le train a déraillé hier sur le chemin de Lachine. La locomotive d'un côté et les chars de l'autre, ont fait à peu près 100 verges hors de la lisse sans renverser, avant qu'on ait pu les arrêter. Il y avait à bord 100 passagers qui en ont été quittes pour la peur. Les chars ont souffert peu de dommage. Personne n'a été blessé. Le train voyageait ce matin. On dit que la cause de cet accident était une vis mal fermée.

LA TEMPERATURE.—Nous sommes en plein hiver. Glaces, frimats, neige, froid excessif, sleighs, carioles, clochettes, fourrures, rien n'y manque. Le thermomètre se retire au dessous de zéro, c'est curieux. Hier il est descendu à 6, aujourd'hui plus bas. La navigation est close. Le Montréal est parti pour Sorel hier. Le Québec part ce soir dit-on pour Québec, pour la dernière fois. Le Prince Albert voyage encore cette semaine à Laprairie. Les vaisseaux sur le lac Champlain vont cesser de voyager après demain. Si le froid continue, les petits steamers de Longueuil s'en iront demain dans leur quartiers d'hiver. Le Richelieu et le St. Louis feront de même.

Ce qui nous console un peu des rigueurs du froid, c'est le bas prix du bois qui continue, et la grande quantité qu'il y a en ville.

M. Turcotte refuse de répondre au Journal de Québec qui voudrait savoir dans quel comté le futur Solliciteur-Général se présente aux prochaines élections. Ce pauvre M. Turcotte! qui après tous ses pas et démarches, ses intrigues et ses cabales ne sait où donner de la tête. Il pourrait arriver que le grand homme aux cinq comtés, ne trouvât pas un comté pour l'élection. La chose est à peu près certaine. Personne n'en voudra, et le sort de J. E. Turcotte servira à l'avenir de leçon pour ceux qui seraient tentés de vouloir leur propre agrandissement sur les ruines des intérêts de leurs pays.

A une assemblée des membres de l'association du bureau de Québec, convoquée aux fins de témoigner leurs respect pour la mémoire de feu AMABLE BARTHELOT, écrivain.

Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées: 1o Que les membres de l'association du bureau de Québec s'unissent pour exprimer leur sincère regret de la perte que le bureau vient de faire dans la personne de Amable Barthelet, écrivain, l'un de ses membres.

2o Que comme marque de respect pour la mémoire du défunt, les membres de l'association du bureau portent LE DEUIL pendant le temps voulu par les règles de la dite association. DELAGRAVE, Sec. A. B. Q.

Correspondances.

Mlle A. L. Ste. Luce, Rimouski. Votre lettre est parvenue, les Albums et Journaux sont régulièrement mis à la poste. Il n'y a pas de faute de notre part.

Revd. L. T. ptre. St. Césaire. Nous serons attention à ce que vous remarquez. Dr. E. Bytown, reçue remise 1847. Revd. M. B. ptre. Sherbrooke, reçue remise 1848. LES ALBUMS SONT AUX BUREAUX A VOTRE ADRESSE.

PRIX DES MARCHÉS.

Montréal, 29 nov. 1847.

Table with 4 columns: Item, s. d., s. d., s. d. Rows include Farine par quintal, Blé par minot, Pois, Orge, Avoine, Patates, Oies, par couple, Dindes, Do jeune, Canards, Poules, Poullets, Perdrix, Œufs frais, par douz., Beurre frais, par livre, Sucre d'érable, Mouton par quartier, Veau, Lard par livre.

PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Montréal, 30 Nov. 1847.

Table with 4 columns: Item, s. d., s. d., s. d. Rows include POTASSE, PERLASSE, FLEURS, BŒUF, LARD, FROMAGE AMERICAIN.

NOMINATIONS

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Montréal, 27 novembre 1847. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'accorder des Licences à Samuel B. Schmidt, M. D., P. W. Dease, M. D., John Fisher, M. D., Elie Lacerte, M. D., Chls. Lafontaine, A. P. Larue, Louis E. Dubord et John P. Rotte, écrivains, leur permettant de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique dans cette partie de la Province du Canada ci-devant Bas-Canada.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 22 novembre 1847. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer Louis Eléonore Dubord, écrivain de la Paroisse de Champlain, Agent des Biens du clergé de l'Ordre des Jésuites, situés dans le District des Trois-Rivières, Bas-Canada.

Montréal, 20 novembre 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer Pierre Benjamin Dumoulin, de la ville des Trois-Rivières, écrivain, Avocat, Agent Local pour la vente des Terres de la Couronne, dans le comté de St. Maurice, Bas-Canada.

Naissances.

En cette ville, le 27, la Dame de Hugh Taylor écrivain, mis au monde un fils. En cette ville, le 28 du courant, la Dame de Mr. Antonin Noël a mis au monde une fille. La Dame de Narcisse C. Faucher, écrivain, avocat, de Québec, a mis au monde un fils le 31 du courant. A Montréal le 29 du courant, la Dame de James Walker a mis au monde une fille.

Mariages.

En cette ville, le 24 de ce mois, par Messire Fay John Campbell, fils de feu Daniel Campbell, écrivain, ci-devant marchand de St. Armand, à Dlle. Marie, Vitaline Barthelet, fille de Denis Barthelet, écrivain, ci-devant marchand de La Chenaie. En cette ville, lundi dernier, par Messire Fay, M. de la Ratel, de St. Jacques, à Dlle. Cléopâtre, dernière fille de M. Ers. Lantier. En cette ville, le 24, par Messire Fay, M. Lantier.